

## SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**L'hiver bat son plein.** Même au risque de se répéter, nous vous recommandons d'ajuster votre conduite automobile aux caprices de Dame Nature. Les employés municipaux mettent tout en œuvre pour assurer des chemins sécuritaires, et ce, tout en respectant les décisions du conseil.

Au risque de se répéter une fois de plus, il est interdit de déposer ou de jeter de la neige sur les voies de circulation ou les accotements des chemins publics. Pourquoi sur certaines rues, il reste de la neige? Pourquoi il y a des ornières sur certaines rues? Des citoyens ou des citoyennes se plaignent...

Les rues sur lesquelles de la neige est soufflée soit par le propriétaire qui ouvre son entrée ou soit par l'entreprise qui se charge de votre déneigement, il est normal que la chaussée de ces rues demeure enneigée et « raboteuse ». Il est donc inutile d'attribuer toute responsabilité aux employés municipaux. Qu'on fasse un examen de sa façon de déneiger sa cour. La solution est peut-être là.

### **BABILLARD La vie communautaire**

**Club des 50 ans et plus – Soirée de danse**  
**Samedi 20 février 2016, 20 h**  
**et**  
**Assemblée générale annuelle**  
**Jeudi 17 mars 2016 à 13 h 30**

**Chevaliers de Colomb : Déjeuner-Brunch**  
**Dimanche 28 février 2016 de 8 h à midi**

**Jeux de société** - Lundi p.m. et vendredi en soirée de chaque semaine - Centre communautaire

**Activités physiques** - Mardi p.m. de chaque semaine  
Centre communautaire – Pour infos : 418 566-2500, poste 2711

**Gym-Cerveau** - Vendredi a.m. de chaque semaine - École  
Pour infos : 418 566-2500, poste 2711

**Pétanque-Atout** - Samedi p.m. de chaque semaine :  
Centre communautaire

**La Cuisine collective** de la région de Matane offre des ateliers de cuisine. Pour infos : 418 562-7828

**Les PARENTHÈSES** : Rencontres de parents – Sous-sol mairie  
Pour infos : 418 562-2645, poste 2832

**Atelier familial** : Ateliers animés par une intervenante parent et une intervenante enfant. – Sous-sol mairie  
Pour infos : 418 562-2645, poste 2831

### **Parlons de sécurité incendie – Conseil de sécurité pour les sorties**

Après chaque chute de neige, dégagez vos sorties, vos balcons.  
Prévoyez une sortie de secours : un balcon ou une fenêtre.

**Votre sécurité, c'est votre affaire, en premier lieu.**

### **Bibliothèque municipale**

**Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-1339**

#### **Heures d'ouverture**



**Lundi : 18 h 30 à 20 h**

**Mardi : 14 h à 16 h**

**Utiliser les services de notre biblio,  
c'est conserver nos acquis.**

**La culture fait la force d'une communauté,  
d'un pays, d'une nation.**

**Peut-on se passer de cette force?**

### **Séance ordinaire du conseil municipal**

**Lundi 9 mars 2016 à 19 h 30**

### **Séance ordinaire de la MRC de La Matanie**

**Mercredi 17 février 2016 à 20 h**

**Mercredi 16 mars 2016 à 20 h**

**Salle « Rivière-Bonjour » (sous-sol)**

**158, rue Soucy, Matane**



## *Municipalité de Saint-René-de-Matane*

*178, avenue Saint-René – C. P. 58 – Saint-René-de-Matane – G0J 3E0*

*Courriel : st-renedematane@lamatanie.ca*

*Tél. : 418 224-3306*

*Télec. : 418 224-3259*

## *Bulletin d'information municipale*

*Février 2016 – 45<sup>e</sup> numéro*

## *Le Service de l'administration informe...*



*La séance ordinaire du conseil pour le mois de mars se tiendra le 9 mars 2016 à 19 h 30.*

*Le conseil a appuyé (résolution 2016-02-030) l'organisme CODEL dans sa demande d'aide financière relativement au projet « Parcours actif », et ce, dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires, Pacte rural 2015-2016 de la MRC de La Matanie.*

*Le conseil a accordé la somme de 750 \$ dans le but d'assurer le maintien du service de garde de l'école Saint-René-Goupil pour l'année scolaire 2015-2016 (résolution 2016-02-031).*

*Le système d'éclairage des rues se voit progressivement convertir à l'éclairage au DEL. Lorsqu'un lampadaire de rue exige des réparations, il subit le changement, au coût de 325 \$, taxes en sus. Un moyen de réduire le coût annuel d'éclairage. Les travaux sont faits par Richard Poirier et Frères Électrique ltée.*

*L'ère étant à l'informatique et l'informatique étant en constante évolution, le système informatique municipal a dû subir des modifications pour répondre aux normes actuelles des logiciels utilisés par le Service de l'administration. (résolutions 2016-01-015 et 2016-02-033).*

*M<sup>e</sup> Jean-Pierre Chamberland, avocat, a été mandaté pour entreprendre les procédures dans le traitement des mises en demeure en relation avec la réglementation d'urbanisme municipale (résolution 2016-02-035).*

*Le conseil municipal a autorisé la Société de généalogie de Québec à inscrire les armoiries de la Municipalité dans l'Armorial du Québec (résolution 2016-02-037).*

*Par la résolution 2016-02-038, la Municipalité a autorisé l'établissement d'une entente de collaboration entre l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent. Mme Jessy Leclerc a été désignée à titre de représentante de la Municipalité, et Mme Jacqueline Bourget, à titre de responsable locale.*

*Le conseil a confirmé son intérêt à participer au développement du loisir intermunicipal conjointement avec les administrations municipales de Sainte-Paule et Saint-Léandre. MM. Dominic Côté et Rémi Fortin siègeront sur le comité de travail du projet (résolution 2016-02-040).*

*Le projet de règlement n<sup>o</sup> 2016-01, intitulé « Règlement modifiant le règlement n<sup>o</sup> 2014-02 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus » a été adopté. Son adoption finale se fera en mars prochain.*

*La directrice générale est autorisée à faire procéder à un appel d'offres concernant les services professionnels dans le cadre de l'exploitation de la station de production d'eau potable, des stations de pompage et de la station d'épuration des eaux usées sur le site Internet SÉAO (résolution 2016-02-042).*

## LA MRC DE LA MATANIE ET LES CITOYENS ET CITOYENNES

Les séances de la MRC de La Matanie sont des séances publiques.

Les citoyens et citoyennes peuvent y assister, tout comme aux séances du conseil municipal. Ça pourrait être intéressant et très instructif pour vous d'y assister, à l'occasion. Vous faites partie de La Matanie. Vous versez des sommes d'argent importantes par le biais de votre compte de taxes municipales. Vous pouvez même vous prévaloir d'une période de questions.

Les séances de la MRC se tiennent le **3<sup>e</sup> mercredi du mois à 20 heures**, à la salle « Rivière-Bonjour », au sous-sol de l'édifice de La Matanie, au 158, rue Soucy, Matane.

De plus, la MRC a un site Internet que vous pouvez consulter.

## LE DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - RAPPEL DU MAMOT

Le conseil municipal représente la population et prend les décisions. Les citoyens ont le droit d'assister aux séances du conseil afin d'être informés des décisions et des orientations prises par le conseil et de poser des questions, mais ils ne peuvent pas argumenter. Il faut se rappeler que le conseil siège devant public mais que ce n'est pas une assemblée publique où tous peuvent intervenir en tout temps.

Voici quelques recommandations faites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

- Les séances du conseil sont publiques, **elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.**
- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil **ne sont pas** des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période des questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une séance ultérieure.
- Les séances de travail (caucus) sont très importantes afin de prendre connaissance des dossiers et d'en discuter avant les réunions publiques du conseil. Les décisions se prennent cependant lors de la séance.

Selon le principe de la démocratie municipale, ce sont les élus qui prennent les décisions. Si un citoyen veut participer à la prise de décision ou s'il n'est pas satisfait de l'administration de la municipalité, il a la possibilité de se présenter aux prochaines élections comme candidat.

Afin de soutenir les élus dans leurs rôles lors d'une séance du conseil municipal, le *Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux* est un outil qui s'avère également très utile. Vous pouvez trouver ce guide à l'adresse suivant : [www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/pub/elections/guide\\_élus.pdf](http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/pub/elections/guide_élus.pdf)

## INDEXATION DES DROITS RELATIFS À L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE OU D'UNE SABLIERE

Le gouvernement du Québec a publié un avis d'indexation relatif aux « montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière » qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier 2016.

Ainsi, pour l'exercice financier 2016, le montant du droit payable par tonne métrique est de 0,56 \$ et 1,06 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant payable par mètre cube est de 1,51 \$.

## LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE... - ...EN JOURNÉE ET/OU EN SOIRÉE - FÉVRIER 2015

**1<sup>er</sup> février** : Séance ordinaire du conseil municipal – 19 h 30 - Élus et la DG

**9 février** : Rencontre avec les employés des Travaux publics – 19 h - 3 conseillers et la DG

**10 février** : Rencontre avec les municipalités participantes à l'entente commune dans le cadre de l'exploitation de production de l'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées – 14 h à Saint-René-de-Matane - Représentants des 4 autres municipalités participantes et la DG de Saint-René

**11 février** : Séance extraordinaire des maires - MRC de La Matanie – Service régional de sécurité incendie – 19 h – Maire et mairesse suppléante étaient absents

**16 février** : Rencontre avec Mme Eugénie Arseneault, ingénieure forestière, de la MRC de La Matanie – Dossier de la forêt de proximité – 9 h – Saint-René-de-Matane – Maire et DG

**17 février** : Séance ordinaire du conseil des maires – MRC de La Matanie – 20 h - Maire

## QUELQUES MOTS SUR...

### RÈGLEMENT N° 2014-03, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE »

Le Règlement sur la qualité de vie est entré en vigueur le 4 juin 2014. Par ce règlement, le conseil municipal autorise de façon générale les agents de la paix et les officiers municipaux à entreprendre des poursuites pénales en son nom contre tout contrevenant à ce règlement et à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement.

Le chapitre 4, sections 1 et 2, édicte les règles concernant les chiens. « **Constitue une nuisance et est prohibée la garde d'un chien qui aboie, hurle ou gémit de façon répétée d'une manière telle qu'il importune le voisinage** ».

Un rappel au propriétaire d'un chien : Votre responsabilité est de faire en sorte que votre chien ne soit pas une nuisance pour votre entourage. Toute plainte concernant un chien peut être transmise à la Sûreté du Québec. Alors, vous aurez peut-être la visite de la Sûreté du Québec... et une amende de 100 \$.

### SAISON DE LA PATINOIRE

La Municipalité de Saint-René-de-Matane remercie chaleureusement tous les bénévoles qui oeuvrent au fonctionnement de la patinoire. **MERCI encore une fois** d'avoir un esprit communautaire. C'est plus qu'important pour Saint-René-de-Matane. De plus, la Municipalité accepte que ses employés fassent quelques heures de travail pour les loisirs, selon les besoins.

### LES MATIÈRES RECYCLABLES

La mémoire est une faculté qui oublie. Tout le monde sait ça. Alors, on vous rappelle quelques façons de récupérer...

☺ Le styrofoam (styromousse) **ne se récupère pas**. Donc, mettez-le dans votre bac vert ou noir des ordures ménagères.

☺ Que faire avec tous les sacs de plastique? **Ne les laissez pas en liberté dans votre bac bleu**. Ensachez-les dans un seul sac.

### Le Service de l'administration vous informe...

Le premier versement du compte de taxes municipales 2016 est dû le **22 mars 2016**.

### À ceux et celles qui ont reçu un avis de « vente pour taxes »

Vous avez jusqu'au 16 mars 2016 pour procéder au paiement. Après cette date, sans autre avis, le tout sera expédié à la MRC de La Matanie. Vous devrez passer par la MRC pour vous acquitter de vos taxes. Veuillez vous gouverner en conséquence.

### Moment de réflexion

« Nous aurons le destin  
que nous aurons mérité. »

Alfred Einstein